

# DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-025

**SERVICE** : Direction des Affaires Culturelles / pôle patrimoine et actions culturelles

**OBJET** : Printemps des Arts 2023 - Contrat de cession et de représentation avec l'association Sophie Revel – 01000 BOURG EN BRESSE

## LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

**VU** la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

**VU** l'arrêté n°20-18 du 31 Juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

**CONSIDERANT** qu'un atelier artistique est programmé sur le parc de la résidence « Soleil » à Marboz le 23 avril 2023 dans le cadre du Printemps des Arts ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de définir les conditions techniques et financières de l'atelier artistique mis en œuvre par l'Association Sophie Revel ;

## DECIDE

**DE CONCLURE** un contrat de cession avec l'Association Sophie Revel définissant les conditions de collaboration avec ladite association dans le cadre du Printemps des Arts 2023.

La convention précise les points suivants :

- L'Association La Compagnie Sophie Revel s'engage à organiser le spectacle artistique au parc de la résidence « Soleil » à Marboz le 23 avril 2023 de 14 h 00 à 16 h 00 ;
- Le coût de la prestation s'élève à la somme de 858 € (huit cent cinquante-huit euros) net de TVA comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg en Bresse, le 1<sup>er</sup> février 2023

  
**Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,**  
  
**Sylviane CHÈNE**  
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante